

COMMUNE:

413 HARNES

ARRONDISSEMENT:

62 LENS

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LENS

N° 1259 COM (1) **TAUX FDL** 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

- RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	10 794 491	50,17	124,18	11 734 000	5 886 948		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	70 848	89,79	122,53	76 700	68 869		
Taxe d'habitation (TH)	344 156	9,97	60,69	368 591	36 748		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	5 992 565		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Aide au calcul des taux par variation propo	ortionnelle : il n'est pas	nécessaire de rempli	r cette rubrique en cas	de reconduction des	taux de référence ou	de variation différencié	ee.
Taxes	Calcul du coe	efficient de variation pi (6 décimales)	oportionnelle	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle cochez la case		té décidée en 2023, 🗀
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				excède le taux plafor	ase	
Taxe foncière non bâties (TFNB)					indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit		
Taxe d'habitation (TH)	5 9	992 565			obligatoirement être		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référe	ence (total colonne 5)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			1 540 445	0	1 982	-1 850 933	- 308 506

				compensatrices			correcteur	11
>>>	0			1 540 445	0	1 982	-1 850 933	- 308 506
III – TOTALISATION	DES RESSOURCES	FISCALES PRÉVISIO	ONNELLES POUR 202	À ARRAS				
Produits attendus of	des Produits	attendus des	Total prévisionnel au ti	itre Le 02 MARS 2	2023	Le	Le	;

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) - 308 506

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023

=

Le 02 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,

CLAUDE GIRAULT

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES **PUBLIQUES**

Pour la Préfecture,

Pour la Commune,



Liberté Égalité

COMMUNE: **413 HARNES**

62 LENS ARRONDISSEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LENS

N° 1259 COM (2) **TAUX**

FDL 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

TV - INI ONIMATIONS COMI ELIMENTAINES					
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICE	2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER		
Taxe foncière bâtie :	Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste	4 246	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 31 415		3 302 598	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 32 100		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	1 468 092	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	4 592	b. Par la loi (terres agricoles)	7 849	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITAT	ΓΙΟΝ	a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	204 877	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	163 714		0,748345
d. Autres allocations		b. Logerionis vacants sourils a la TTIEV	103 / 14	c. Occincient conscieur	0,740343

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

IV INFORMATIONS COMPLÉMENTAIDES

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023	
	national 11	départemental 12	13	14	(col. 13 - col. 14) 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	50,67	126,68	2,50000	124,18	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	50,51	126,28	3,75000	122,53	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,88	74,70	14,01000	60,69	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

>>>

>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN: année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau:

- a. National
- b. Communal

Taux maximum:

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de
communes ayant opté pour

communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

32,40

>>>

>>>

>>>

>>>